



Coordination de l'Action
Sociale de Schaerbeek



Rapport d'activité 2022

Subvention accordée par la Commission Communautaire Commune au CPAS de Schaerbeek à titre d'intervention dans les frais liés à la Coordination Sociale

Rapport d'activité approuvé le 28 mars 2023 par le Comité de pilotage de la CASS



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA CASS	3
La CASS, un partenariat entre le CPAS et la CSS	3
Objet social	3
Missions	4
Le Comité de Pilotage : l'organe décisionnel	4
L'équipe de la CASS	5
PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022	7
1. Introduction	7
2. GT Exclusion Numérique 1030	8
3. Les Contrats Locaux Social Santé (CLSS)	13
4. Découpage de Schaerbeek	15
5. GRALogement	16
6. Les services « Jeunes » du CPAS et le réseau	17
7. Seniors	18
8. Projet Liens parentalité	19
9. Séance d'info Energie	20
10. Présentation des 2 Focus de l'Observatoire du social CPAS (Carlo)	21
11. Visites mensuelles d'organisations schaerbeekaises	21
12. Les modules de présentation du réseau	22
13. Le Site internet de la CASS	23
14. Rencontre des partenaires	24
PARTICIPATION DES COORDINATEURS DE LA CASS À DES PROJETS PORTÉS PAR D'AUTRES PARTENAIRES	26
1. Les assemblées et les réunions de bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek	26
2. Concertation locale aide alimentaire	26
3. Comité de pilotage Citisen	27
4. Ateliers du Changement	27
5. Focus jeunes	28
6. Bru-star et Brumenta	28
7. Ateliers citoyens	29
8. Sollicitations extérieures	30
9. Journées d'études	30
ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE	32
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DE LA COORDINATION SOCIALE DE SCHAERBEEK	33
ANNEXE 3 : LES DOCUMENTS FONDATEURS ET CONSTITUTIFS DE LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE DE SCHAERBEEK	34

Présentation de la CASS

La CASS, un partenariat entre le CPAS et la CSS

En juin 1977, Monsieur Authom, président du CPAS de Schaerbeek prend l'initiative, comme l'encourage la nouvelle loi sur les CPAS, de créer une concertation sociale entre services publics et associations travaillant dans la Commune. Les réunions ont lieu au Centre hospitalier de Schaerbeek. Elles ont deux objectifs :

- viser à la collaboration de tous les services et de tous les travailleurs sociaux pour éviter le morcellement des services, des personnes et des compétences.
- répondre ainsi de manière plus adéquate aux besoins des personnes.

Ce fut une période d'ouverture pour le secteur social associatif de Schaerbeek. Les démarches se trouvent facilitées et son travail reconnu.

En juillet 1981, Mr Authom décède et avec lui, meurt la concertation sociale.

En 1982, les services sociaux, associations et mouvements d'éducation permanente décident de reprendre les réunions et de recréer une coordination sociale sur le terrain, la Coordination Sociale de Schaerbeek (CSS). Les services communaux et le CPAS sont alors invités à participer aux réunions mais sans succès.

La CSS se fixe pour objectifs

- l'observation des problèmes rencontrés sur le terrain et une fonction d'alerte,
- l'approche globale de la réalité sociale des personnes et des familles, et le travail (en partenariat) des problématiques déterminantes pour la population,
- l'information des membres et la formation sur des sujets d'actualité sociale et,
- l'interpellation politique.

Elle regroupe une cinquantaine d'associations et d'institutions schaarbeekoises œuvrant dans le domaine social, médico-social ou socioculturel. Elle se réunit en Assemblée tous les deuxièmes mardis du mois. Elle est gérée par un Bureau composé de huit membres élus par l'Assemblée.

En 2004, le CPAS et la CSS ont la volonté de se rapprocher. Après une longue période de méfiance réciproques et de méconnaissances mutuelles, l'enjeu était de travailler à nouveau main dans la main. La CSS et le CPAS étaient devenus des partenaires indispensables d'une lutte qui nécessitait la mise en commun des volontés, des compétences et des ressources de chacun pour développer une collaboration la plus efficace possible au profit du citoyen.

Durant plusieurs mois, les partenaires ont construit le partenariat guidés par les principes de respect de la CSS existante et de son histoire, de l'institution CPAS et de son mode de fonctionnement. Ils le baptisent : « Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek » et plus communément « CASS ».

Objet social

Depuis maintenant 19 ans, la CASS a pour objet social, en dehors de tout esprit de lucre, la réflexion commune et l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Schaerbeek. A cette fin la CASS unit les compétences et le savoir-faire du CPAS et des acteurs sociaux publics et associatifs au bénéfice de la population schaarbeekoise la plus fragilisée.

Missions

La CASS définit ses missions spécifiques comme telles :

- Développer des actions communes de lutte contre la pauvreté,
- Soutenir et développer le travail social en réseau afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires en renforçant le travail de coopération et d'articulation entre les acteurs publics et associatifs,
- Interpeller les autorités compétentes sur base d'analyses des problématiques sociales rencontrées,
- Informer sur l'actualité sociale et sur les ressources du réseau,
- Organiser des actions de formation communes pour les travailleurs sociaux.

Le Comité de Pilotage : l'organe décisionnel

Le Comité de Pilotage, composé à part égale de représentants mandatés par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS et par le Bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek, est le lieu de concertation et de décision de la CASS.

En outre, y participent à titre d'invités le Secrétaire général du CPAS, ou toute personne désignée par lui, et les coordinateurs de la CASS. Des personnes telles que des professionnels de terrain et des personnes ressources peuvent être invitées aux réunions du comité de pilotage (réflexion, suivi des projets).

Le Comité de Pilotage est co-présidé par la Présidente du CPAS et la Présidente du Bureau de la CSS.

Il se réunit au minimum six fois par an et les décisions y sont prises par consensus fort. Le Comité de Pilotage a pour mission :

- De donner un cap, de développer une vision stratégique de la CASS,
- D'impulser des projets et de les valider en tenant compte des contraintes politiques et/ou de terrain,
- De valider des projets émanant du terrain conformément aux règles de fonctionnement,
- De suivre l'avancement des projets et débloquer, le cas échéant, des situations empêchant les projets de progresser comme prévu,
- D'évaluer les projets et le fonctionnement de la CASS,
- D'évaluer le travail des coordinateurs,
- D'être le porte-parole d'interpellations politiques communes,
- D'approuver le budget et le rapport d'activité.

En 2022, le Comité de pilotage s'est réuni 5 fois.

La CASS n'a pas à proprement parler de membres. Toute organisation concernée par l'objet social de la CASS peut demander à participer à ses activités. Et toute activité mise en place par la CASS doit compter parmi ses participants des travailleurs du CPAS et de l'associatif.

L'équipe de la CASS

L'équipe de la CASS est composée de 4 personnes : une coordinatrice, un coordinateur-adjoint et deux référentes de quartier pour les Contrats locaux social-santé (CLSS).

Les CLSS font partie intégrante de la Coordination sociale. Cela permet d'intégrer et d'articuler les actions et projets développés à l'échelle des quartiers et de la Commune. La mise en place de réunions d'équipe régulières, l'implication des coordinateurs CASS dans certaines actions CLSS et inversement, l'implication des référentes de quartier dans certaines actions CASS favorisent la complémentarité de nos actions et la mutualisation de nos ressources.

Au niveau de l'organigramme du CPAS, les travailleurs de la CASS sont rattachés au Département de l'émancipation sociale (DES) et sont directement sous la direction du directeur de l'action sociale (45ter).

Employés par le CPAS, les travailleurs de la CASS relèvent hiérarchiquement du CPAS et fonctionnellement du Comité de pilotage.

Les coordinateurs

L'organisation fonctionnelle de la CASS est assurée par deux coordinateurs : une coordinatrice et un coordinateur-adjoint. Ils garantissent le bon fonctionnement de la CASS dans son ensemble. Leur travail est organisé au sein du Comité de Pilotage.

Leurs missions sont les suivantes :

- En tant que organisateur-ensemblier, ils jouent un rôle moteur en suscitant les mises en partenariat entre le CPAS et l'associatif grâce à ses contacts très réguliers avec les différents acteurs.
- A la demande du Comité de pilotage, d'acteurs de terrain du CPAS et/ou d'associations, ils catalysent, facilitent, accélèrent, animent la mise en place de projets partenariaux.
- Ils effectuent une veille en étant à l'affut des problématiques sociales émergentes et des pratiques sociales innovantes, étant ainsi une source d'inspiration pour les acteurs locaux.
- En lien avec l'Observatoire du social du CPAS, ils analysent les situations et les besoins sur base des données sociales disponibles pour Schaerbeek.
- Ils sont la « mémoire » de la CASS au travers des procès-verbaux et du suivi des décisions prises aux niveaux stratégique (comité de pilotage) et opérationnel (projets).
- Ils préparent les comités de pilotage.
- Ils réalisent et présentent les rapports d'activités.
- Ils assurent la centralisation et la disponibilité des informations et des initiatives en lien avec son objet social.
- Ils participent aux réunions de l'Assemblée et du Bureau de la Coordination Sociale et assurent la rédaction des PV.

Nathalie Soete occupe le poste de coordinatrice et Eric Semal celui de coordinateur-adjoint. En 2022, Nathalie a travaillé à 4/5^{ème} de janvier à octobre 2022. A partir du 1^{er} novembre, elle a repris un temps plein. Eric travaille à temps plein.

Nathalie assure également la fonction de coordination des CLSS, raison pour laquelle son salaire est réparti sur les deux subsides (coordination sociale et CLSS).

Les référentes de quartier CLSS

Celia Salazar et Eve Alvarez occupent toutes les deux la fonction de référente de quartier. Elles ont pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du CLSS dans les quartiers Brabant et Colignon. Elles font le suivi des projets et sont en charge des objectifs dits « transversaux » et à visée collective des plans d'actions des CLSS :

- Se rencontrer : échanges, espaces d'interconnaissances, échanges de pratiques entre travailleurs et habitants.
- Articuler: assurer la complémentarité entre les diverses concertations ou actions similaires du quartier.
- Mutualiser les ressources: des outils communs pour améliorer l'accompagnement fait auprès des personnes.
- Alimenter le diagnostic continu pour avoir une connaissance de plus en plus fine sur le quartier et orienter nos actions.
- Plaidoyer : Au-delà des quartiers, les problèmes de non-recours aux droits et d'accès à des logements dignes et abordables sont des grandes questions de société qui demandent des solutions plus structurelles. Les CLSS se veulent aussi une plateforme pour rassembler les constats, les faire remonter et mener des actions d'interpellation politique ou de plaidoyer.

En co-construction avec les acteurs des quartiers, elles développent des actions pour renforcer le maillage intersectoriel de quartier.

Teambuilding

En 2022, l'équipe de la CASS a participé à son premier teambuilding avec pour objectif de renforcer la cohésion au sein de l'équipe en apprenant à se connaître dans un contexte différent. Le 8 décembre 2022, nous avons passé une journée au Koezio. Au programme : petit déjeuner, parcours d'élite, lunch et fléchettes !



Présentation et évaluation des actions réalisées en 2022

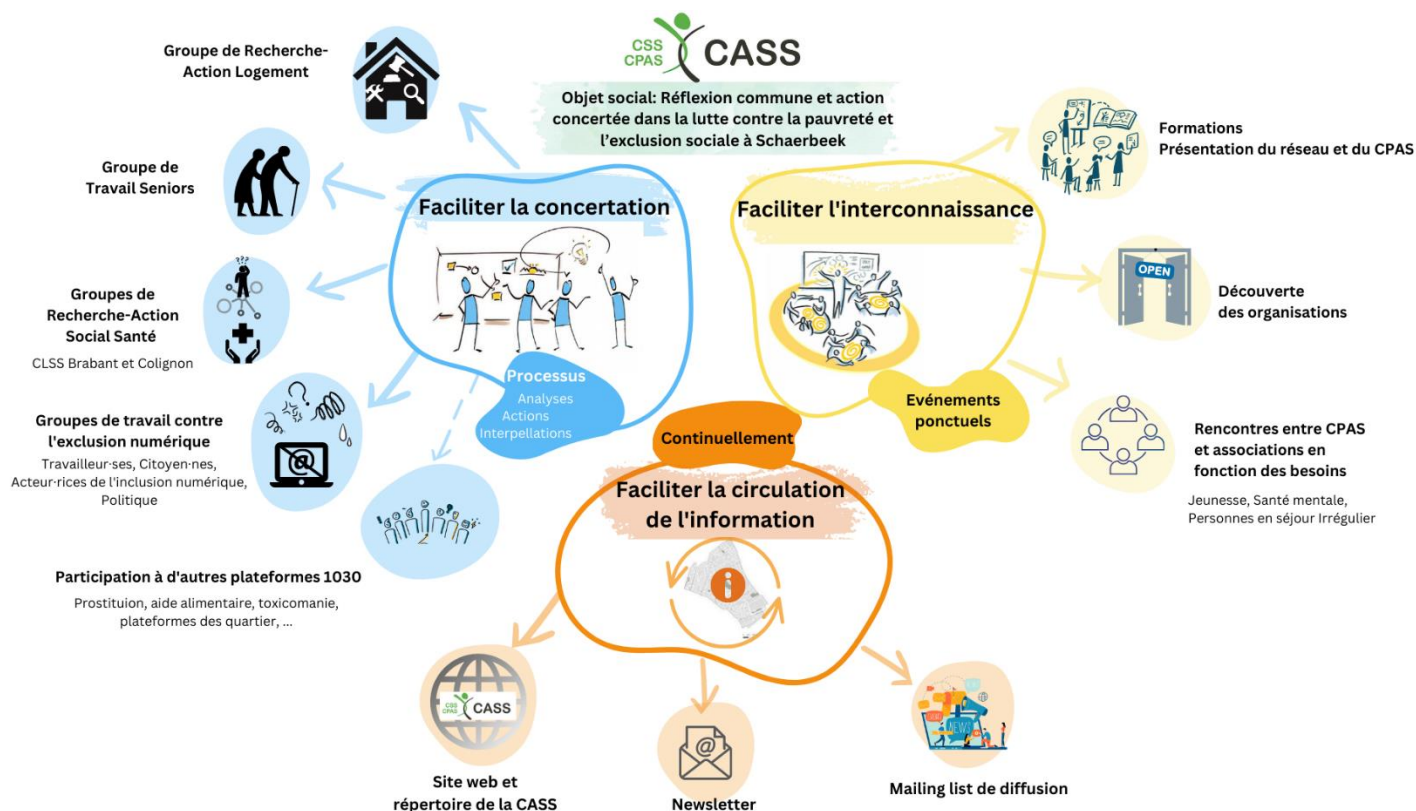
1. Introduction

Après deux années fortement impactées par le Covid, la coordination sociale a pleinement repris ses activités en 2022. Cette dynamique positive s'explique en partie par le besoin de (re)nouer des liens, de partager et d'agir collectivement après deux années d'isolement, par les nombreuses interactions insufflées par les CLSS et aussi par la mise en place de groupe de travail et de rencontres porteurs de sens pour les partenaires. Les rencontres de la CASS, hors CLSS, ont mobilisé en 2022 plus de 70 organisations différentes. Sans compter les réunions des groupes de travail, c'est plus de 300 personnes qui ont participé à des rencontres de la CASS.

L'année CASS 2022 a été fortement investie par son GT Exclusion Numérique 1030. Cette thématique transversale (pré)occupe tant les citoyens schaarbeekois que les travailleurs sociaux et leurs institutions. Comment accéder à ses droits quand tant d'administration ont remplacé les guichets « physiques » par des bornes électroniques. Comment répondre à des demandes de citoyens qui sortent complètement de nos missions ? Quel positionnement face à des demandes qui vont à l'encontre de la législation RGPD ? Le GT s'est employé à intégrer le plus grand nombre d'acteurs possible via des rencontres et enquêtes, produire des savoirs, partager des recommandations et diffuser ses résultats.

2022 c'est aussi la deuxième année des CLSS. Les deux référentes de quartier ont gagné en assurance et en légitimité. Pour la CASS, deux travailleuses en plus représente des ressources humaines supplémentaires et des compétences complémentaires pour penser et mettre en œuvre les projets et actions de la CASS. Davantage de propositions d'actions signifie un plus grand nombre de partenaires mobilisés, un plus grand rayonnement pour la CASS et in fine, la possibilité de venir en aide à un plus grand nombre de citoyens schaarbeekois.

Avec, en 2021, le rattachement de la CASS au Département de l'Émancipation Sociale et en octobre 2022, l'arrivée du directeur de l'action sociale, la coordinatrice de la CASS participe à davantage de réunions au sein du CPAS. En mai, l'équipe a déménagé au sein du Silver. Nous sommes passés d'un bureau isolé du rez-de-chaussée à un open-space situé plus proche des équipes sociales et administratives du département de l'émancipation sociale de notre centre. Cela permet d'y augmenter la visibilité de la CASS et de partager les réalités schaarbeekoises du point de vue des acteurs hors CPAS.



2. GT Exclusion Numérique 1030

Le phénomène de l'exclusion numérique n'a fait que s'amplifier ces dernières années au vu du nombre d'institutions qui remplacent le guichet physique par des plateformes, bornes électroniques. Des choix qui ont notamment pour conséquence le nonaccès aux droits de toute une série de personnes. D'autres encore qui étaient complètement indépendants pour réaliser leurs démarches avant l'irruption du « *tout au numérique* » se voient contraints de passer par des services intermédiaires. Bon nombre de services sociaux voient arriver des citoyens dans leurs permanences sociales pour faire une demande de document officiel, obtenir un rendez-vous avec une administration, compléter un dossier en ligne... Toutes des démarches que les citoyens réalisaient en direct sans devoir passer par des intermédiaires.

Nous assistons à un glissement des responsabilités de certaines administrations vers d'autres acteurs. Un transfert de compétences non négocié, non consenti et donc rendu complètement invisible.

Le GT Exclusion Numérique 1030 de la CASS est né dans ce contexte (2021) avec un double objectif :

- développer une offre de services concertée, cohérente et visible en matière de lutte contre la fracture numérique au niveau du territoire de Schaerbeek ;
- émettre des recommandations en matière d'exclusion numérique et de garantie d'accès aux droits sociaux sur base d'une analyse quantitative et qualitative de la fracture numérique à Schaerbeek.

Le GT a réalisé tout un travail de diagnostic en allant interroger tous les acteurs impliqués (citoyens, travailleurs, organisations) puis s'est mué en acteur de proposition avec à la clé une dizaine de

recommandations visant à garantir l'accès aux droits et à l'inclusion des schaarbeekoises et des schaarbeekoises.

Matinée de du 2 juin : *Quelles solutions pour une inclusion numérique à Schaerbeek ?*

Le tout a été présenté lors d'une matinée de présentation et d'échanges le 2 juin 2022 intitulé : ***Quelles solutions pour une inclusion numérique à Schaerbeek ?***

La préparation et la réalisation de cette matinée a fortement mobilisé le groupe de travail.

Au programme de la matinée :

- Une mise en contexte via un jeu de rôles réalisé spécialement pour l'occasion par le GT : « *jeu enter ou delete qui reste sur la touche ? Visibiliser l'exclusion numérique* »



Le groupe de travail avait imaginé un scénario et des profils types de citoyens pour mettre en évidence les barrières numériques auxquelles tout un chacun peut être confronté dans le cadre de l'activation d'un droit. En fonction des compétences, des outils numériques et de ressources dont disposait chacun des « persona », ils avançaient vers leur droit ou restaient sur place.

Le jeu est disponible sur le site de la CASS : [Kit- Jeu Enter ou Delete qui reste sur la touche - GT Exclusion Numérique.pdf \(cass-cssa.be\)](https://cass-cssa.be/Kit-Jeu-Enter-ou-Delete-qui-reste-sur-la-touche-GT-Exclusion-Numérique.pdf)

- Une intervention de Périne Brotcorne, historienne, sociologue et chercheuse au CIRTES (UCL) « *Inégalités sociales dans une société du « numérique par défaut » : Mieux les comprendre pour (tenter) de résister* ».
- Une présentation « Des constats du GT Exclusion Numérique 1030 : « *De la vulnérabilité des personnes face au numérique et de l'impact sur les services sociaux de première ligne* ».

Lien vers le rapport complet :

[De l'invisibilité à l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité numérique- 2022 par le GT Exclusion Numérique 1030.pdf \(cass-cssa.be\)](#)

Lien vers la synthèse :

https://www.cass-cssa.be/images/Droit_au_but_Monitoring_numerique_mode_livret.pdf

- Des Espaces de réflexion & action sur des recommandations du GT – « *Comment transformer des recommandations partagées en actions concrètes, porteuses de changements ?* »



Une matinée plus que réussie tant en termes d'apports de contenus qu'en termes de participation avec une septantaine de personnes inscrites dont des représentants politiques.

Mise en action des recommandations prioritaires

Après tout ce travail qui a mobilisé un grand nombre d'acteurs pendant un peu plus d'un an, l'ambition n'a fait que décupler avec l'intention de passer de la parole aux actes ou plutôt des recommandations aux actions.

Le travail a consisté à définir les recommandations prioritaires, en regrouper certaines pour finalement aboutir à 4 axes de travail et s'assurer qu'il y a suffisamment d'acteurs pour porter, transformer des recommandations en actions.

Objectif accompli avec la création de 4 sous-groupes qui ont commencé à déployer leurs actions fin 2022 :

- Acteurs de l'inclusion numérique divers, visible et appuyés structurellement améliorer la visibilité des lieux d'inclusion numérique + espace d'échange de pratiques + reconnaissance et financement de ces lieux

Référence à des EPN comme des espaces de proximité accueillants et humains avec des financements structurels. Rendre visible les acteurs du numérique ! Signalétique en ville.

Objectifs : échanger entre acteurs autour des priorités du secteur: financements, définition des missions de chacun, articulation de l'offre...

- Espace de ressources, mutualisations, échanges et actions.

Référence à rendre visible l'invisible et GT reconnu comme espace de ressources, mutualisations, échanges et actions.

Le GT a réalisé un monitoring social permettant de mesurer l'impact du numérique sur le travail social et de cibler précisément les organisations défaillantes dans l'accès aux droits. Ce monitoring cherche à mutualiser les données déjà récoltées par certaines organisations schaarbeekoise tout en invitant d'autres à rejoindre cette dynamique.

Afin de répondre à la diversité des intervenants sociaux ce travail (travail de rue et travail en permanences) l'encodage des données est accessible tant en ligne que sous format papier.

Objectifs : mesurer en continu l'évolution de la fracture numérique du point de vue des travailleurs et des institutions. Les données récoltées permettront de distinguer les institutions accessibles au public, celles qui améliorent leur accessibilité et celles qui sont hermétiques aux citoyens non-connectés.

Résultats : nous avons collecté plus de 400 réponses/formulaires

Quelques chiffres issus de notre monitoring :

- Les deux institutions le plus souvent « remplacées » par des travailleurs sociaux sont : la Fédération Wallonie Bruxelles et la Commune (état civil & Population – Urbanisme). Un de nos questionnements est de savoir si la première place de la Fédération Wallonie Bruxelles est due à la période à laquelle le monitoring a été réalisé (demandes de bourses d'études).
- Toute une série de profils de travailleurs sociaux sont sollicités par des citoyens pour réaliser ces démarches « à la place de »: Accompagnatrice sociale, assistante sociale, juriste, coordinatrice, architecte, travailleurs sociaux, accueil et orientation, agent d'orientation, accueillante animatrice, consultant ISP, ...

- Autre constat, la diversité d'associations schaerbeekaises et para-communales, d'institutions ainsi que des services internes à la Commune qui agissent en lieu et place de la Commune.
- Réaliser une démarche en ligne « à la place de ... » prend en moyenne 24 minutes.
- En moyenne, pour plus d'un dossier en ligne sur quatre (27%) la procédure en ligne réalisée par le travailleur social n'a pas pu aboutir.

- Groupe action citoyenne fracture numérique

Objectifs : Encourager divers lieux d'écoute et d'échange entre citoyens et citoyennes de divers profils. Soutenir le développement de collectifs qui souhaitent se mobiliser pour l'inclusion numérique à Schaerbeek.

Ces collectifs indépendants de notre GT vont alimenter en contenus les réflexions du GT pour mener/renforcer des actions d'interpellations.

- Institutions publiques garantes de l'accès aux droits sociaux

Référence à des guichets accessibles physiquement où l'on peut rencontrer une personne formée et accueillante - Création d'une cellule d'accès aux droits - WIFI public de qualité et de facile accès dans les institutions publiques.

Objectifs : Interpellations et suivi de la mise en œuvre de changements auprès des institutions publiques.

Remarque : ce sous-groupe intervient en phase finale sur base du travail réalisé par les 3 autres sous-groupes.

Perspectives : Les 4 sous-groupes vont agir en parallèle tout au long de l'année 2023.

Ils sont chacun piloté par un animateur de la CASS afin de garantir la cohérence des projets menés. Des réunions en plénière sont également programmées périodiquement pour s'assurer de cette cohérence.

Membres du GT :

CPAS / ISP
 CPAS / DES
 CPAS / EPN
 CPAS / Observatoire du social
 Commune 1030 / Programme de Prévention Urbaine
 Commune / Soleil du Nord
 RenovaS
 Mutualité Chrétienne
 Lire et Ecrire
 Wijkpartenariaat – De Schakel
 CABAN
 Mission Locale de Schaerbeek
 Services Sociaux des Quartiers 1030
 Fobagra

Nombre de rencontres :

22, dont une bonne partie pour préparer la matinée du 2 juin

3. Les Contrats Locaux Social Santé (CLSS)

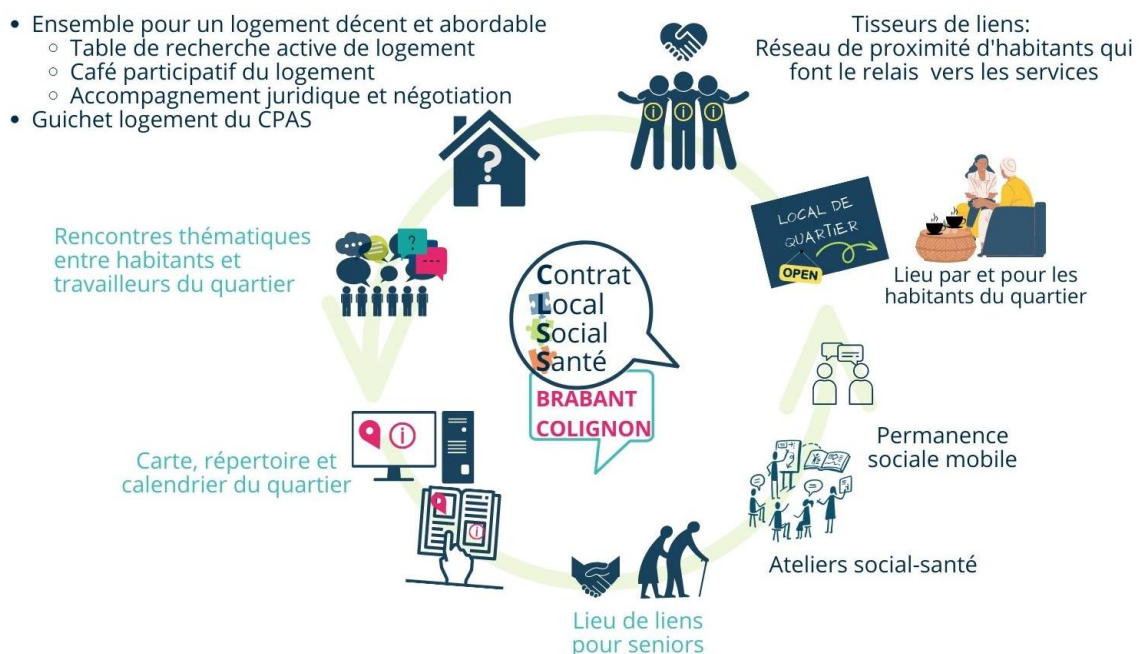
En 2022, les CLSS sont rentrées dans leur deuxième année. Les grandes étapes ont été la rédaction des plans d'action, le lancement des appels à projets, la sélection des projets, la mise en route des projets subsidiés par les CLSS, la redéfinition du fonctionnement et des objectifs des groupes de recherche action sociale-santé (Brabant, Colignon, Logement) et de la cellule stratégique.

Nous avons continué à évoluer dans un cadre nouveau, en partie à construire.

Présentation et lancement du PSSI en octobre 2022 : opportunité d'avoir une autre éclairage sur la place et les enjeux des CLSS dans la réorganisation de la première ligne d'aide et de soins + ateliers du changement. Rencontre avec l'Observatoire de la santé et du sociale pour la première évaluation des CLSS.

Réalisation d'un travail d'évaluation des CLSS 1030 dans le cadre du certificat santé et précarité.

Dans ce rapport d'activité, nous détaillerons plus les CLSS du point de vue de la coordination. Pour plus de détails sur les CLSS, vous pourrez consulter les rapports d'activités qui vous parviendront fin juin.



Les référentes de quartier sont chargées du suivi des projets et du pilotage des actions collectives de maillage au niveau du quartier. La coordinatrice, en tant que N+1, fait régulièrement le point avec les référentes de quartier sur l'état d'avancement des CLSS et l'atteinte des objectifs. Elle facilite et fait les ponts avec les aspects plus institutionnels et administratifs propres au CPAS.

Appel à projets et sélection

La rédaction des conventions et des appels à projets ont demandé beaucoup de temps et d'énergie. Si le cadre a été à construire, il est aussi surtout complexe : un subside Cocom annuel perçu par le CPAS à allouer à des projets à visée pluriannuelle portés par des associations.

Nous avons pu bénéficier de l'expertise de RenovaS, asbl aguerrie dans la gestion d'appel à projets dans le cadre des contrats de quartier durable à Schaerbeek. Nous avons également bénéficié de l'appui du service juridique et du département Budget Contrôle et Gestion du CPAS.

La procédure et une partie des critères de sélection des projets étaient définis par l'arrêté ministériel de subventionnement des CLSS. Les critères de sélection propres à Schaerbeek ont été travaillés en collectif avec une partie des membres de la cellule stratégique et quelques personnes ressources.

Mi-mai, un comité d'avis par quartier s'est réuni pour, comme son nom l'indique, rendre un avis sur les projets sur base des critères de sélection. Les comités d'avis étaient composés de représentants de la cellule stratégique, du CPAS et de la coordination sociale, d'experts et d'un représentant des services du collège réuni de la Cocom. Nous avons invité les porteurs de projet à chacun venir présenter leur projet de vive voix. Les porteurs de projet sont presque tous venus avec leurs partenaires.

Le comité de sélection commun aux deux quartiers s'est réuni fin mai. Il était composé d'un représentant de la cellule stratégique, d'un représentant de la Cocom et d'un représentant du cabinet ministériel.

En amont de ces comités, la CASS a vérifié la recevabilité des projets, préparé les grilles d'analyse des projets, planifiés les comités, envoyés les documents aux participants, planifiés les présentations des candidats,... Le service juridique et le département budget, gestion et contrôle du CPAS ont également apporté leur contribution en vérifiant l'identité juridique des ASBL et la stabilité financière de celles-ci.

En tant que coordinatrice, j'ai participé et animé les comités d'avis et de sélection. Avec les référentes de quartier, nous avons ensuite présenté les projets sélectionnés au conseil de l'action sociale pour qu'il valide l'octroi du subside.

Cellule CLSS 1030

La cellule stratégique s'est réuni 5 fois en 2022. : en janvier et février, autour du plan d'action et des critères de sélection des projets, fin juin pour présenter les projets sélectionnés et évaluer son fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs. La cellule CLSS avait-elle rempli ses missions telles que définies dans les directives de départ ?

Ces missions étaient les suivantes : assurer

1. le suivi des diagnostics
2. l'approbation du plan d'actions
3. la validation du contrat CLSS
4. la validation des critères de sélection des appels à projets
5. le suivi stratégique de l'implémentation du contrat local

Auxquelles nous avons ajouté:

6. apporter un regard critique et poser les questions qui n'ont pas été envisagées par les GRA
7. guider les réflexions et le cheminement de la mise en place des CLSS 1030

Cette évaluation a mis en évidence que la cellule stratégique a été le lieu dans lequel la coordinatrice et les référentes de quartier ont pu déposer les questionnements qu'ont suscité la mise en place des CLSS, débattre et trouver des pistes de solution pour composer avec le cadre donné. Située à un niveau plus méta, la cellule a permis cette prise de recul nécessaire. Elle n'a pas à proprement parlé valider les plans d'action. Lors de l'évaluation, c'était intéressant d'entendre que les membres ne se sont pas

sentis totalement légitimes pour faire cette validation. Mais ils s’y sont retrouvés dans le rôle de soutien et de regard critique. L’administration Cocom présente autour de la table de la cellule a joué un rôle d’interface entre les CPAS et le cabinet ministériel. Les questions étaient soumises au cabinet qui y répondait via les comités d’accompagnement.

En octobre, la cellule stratégique est revenue sur l’évaluation de cette première année d’élaboration des CLSS. Nathalie a réalisé un travail dans le cadre du certificat en santé et précarité suivi l’année précédente. Ce travail a été l’opportunité de revenir sur toutes les étapes de la mise en œuvre des CLSS à Schaerbeek et de tirer les enseignements de cette première année. Ce travail a également été transmis au collaborateur scientifique de l’Observatoire de la santé et du social chargé de réaliser l’évaluation du dispositif CLSS.

En décembre, nous avons repréciser les objectifs et la composition de la cellule stratégique pour la suite.

Objectifs de la cellule stratégique :

- Questionner et porter un regard critique et méta sur la mise en œuvre des CLSS à Schaerbeek.
- A partir de l’opérationnalisation et de l’évaluation des projets et actions CLSS menés dans les quartiers, évaluer le dispositif CLSS 1030 en tant que tel et produire des recommandations.
- Relayer les évaluations et recommandations de la cellule auprès des autorités compétentes.
- Soutenir stratégiquement chaque quartier dans ses objectifs de diagnostic et de plaidoyer.

Composition redéfinie :

Le Cellule stratégique CLSS 1030 est composée de personnes qui ont une expertise dans les secteurs du social, de la santé et de la promotion de la santé et/ou sur l’approche intersectorielle. De par la fonction qu’elles occupent au sein de leur institution, elles ont suffisamment de recul pour alimenter cette stratégie.

Pour ce faire, le cellule est composée de travailleurs issus d’organisations qui contribuent à améliorer le bien-être des Schaerbeekois avec une attention particulière pour les Schaerbeekois les plus fragilisés :

1. Coordination et référents de quartier CLSS
2. CPAS
3. Administration communale
4. Cocom
5. Secteur associatif
6. Secteur de la santé
7. Représentants d’habitants
8. Expert en promotion de la santé

4. Découpage de Schaerbeek

En septembre 2022, le cabinet ministériel d’Alain Maron est venu vers les coordinations sociales des 5 CPAS en charge des 9 CLSS pour présenter la proposition de l’Observatoire de la Santé et du Social de découpage de la région en regroupement de quartiers.

Le cabinet ministériel nous a proposé de donner notre avis sur les limites de ces regroupements de quartier afin qu'elles soient cohérentes avec les logiques et dynamiques d'intervention territoriale déjà existantes.

S'il y avait un avis à donner, nous trouvions intéressant de pouvoir le construire avec les partenaires de terrain. Les diagnostics des CLSS Brabant et Colignon relevaient tous les deux que les territoires d'action des uns et des autres se chevauchent mais concordent rarement : CLSS, contrats de quartier durable, CPAS, PPU, Police... ([voir carte interactive](#)).

Nous avons donc donné rendez-vous au réseau associatif et institutionnel 1030 pour penser ensemble un découpage pertinent compte tenu de nos logiques d'intervention respective. L'objectif étant à l'échelle locale, de faciliter la coordination et l'articulation des actions.

Une première matinée collaborative avec les partenaires schaarbeekoïses a eu lieu le 8 novembre en matinée.

Une personne de la Cocom a introduit la matinée afin de recontextualiser ce découpage dans le Plan Social Santé Intégré et donner les consignes : des quartiers de 15.000 à 30.000 habitants respectant les limites communales et les limites des secteurs statistiques.

Avec les partenaires, nous avons travaillé à partir des cartes de Schaarbeek reprenant les limites des secteurs statistiques. Une matinée n'a pas été suffisante et nous avons proposé une deuxième date en décembre afin de poursuivre le travail. La CASS a finalement soumis 2 propositions au cabinet.

Nombre de participants au total : 20 dont 7 aux 2 réunions

Type d'organisation autour de la table : Projets Cohésion Sociale Reyers (Colonel Bourg et Evenepoel) et Département de l'émancipation sociale – CPAS de Schaarbeek, associations, Maisons médicales, Mutualité, RenovaS, Planning familial, Commune 1030, RAQ FDSS.



5. GRALogement

En 2021, les acteurs du logement se sont surtout réunis autour du diagnostic et du plan d'action des CLSS en traitant principalement la thématique de la prévention de la perte de logement et des expulsions. Début 2022, ils se sont mobilisés pour répondre à l'appel à projets.

L'étape de l'appel à projet passé, la demande des acteurs logement était de garder un espace de rencontre et de travail collectif mais dans un cadre plus large que celui des CLSS. Les acteurs du logement agissent sur l'ensemble du territoire de la commune et la problématique est bien plus large que la prévention de la perte de logement. En octobre, la réunion intitulée « *Parlez-vous Logement 1030 ?* » a permis aux partenaires d'exprimer leurs attentes : rencontrer les acteurs régionaux du logement ; prendre connaissance du Plan Logement Durable de la Commune ; disposer et partager

des données quantitatives : nombre de procédures d'expulsion 1030 par quartiers par exemple ; réalisation d'actions conjointes en matière de détection, alerte (bailleurs multirécidivistes) ; Inviter d'autres acteurs que ceux du logement dans certaines de nos plateformes (Santé Mentale, Seniors...) ; Mise à jour de la brochure « logement »...

En parallèle, le service logement de la commune a invité les différents acteurs du logement schaarbeekoïse pour leur présenter le Plan Logement Durable avec la possibilité d'apporter des commentaires et de se porter volontaire dans la mise en place de certaines actions.

Perspectives :

Organisation d'une rencontre avec des acteurs régionaux du logement (SPRB Logement) et co-construction du plan d'action 2023 du GRAL sur base des attentes exprimées en octobre 2022.

Nombre de rencontres : 4

Participants :

- Service Logement du CPAS,
- Foyer Schaarbeekoïse,
- ASIS,
- Union des locataires de Schaarbeek,
- Loyers Négociés,
- Commune projet ILOH,
- Commune Echevinat et service logement
- RenovaS

6. Les services « Jeunes » du CPAS et le réseau

Ce projet, débuté en 2021, est l'un des aboutissements visibles de tout un travail de mise en réseau entre différents acteurs travaillant en tout en partie avec le public jeunes 18-25 ans.

A ce période le Service Jeunes du CPAS était en demande d'une plus grande proximité, connexion avec les différents acteurs schaarbeekoïse et s'est dirigé vers la CASS pour réfléchir ensemble au comment procéder. Plusieurs assistantes sociales du Service Jeunes se sont réunies avec les coordinateurs de la CASS pour davantage préciser leurs besoins.

C'est ainsi que fin 2021 et 2022 ont vu l'organisation plusieurs rencontres avec des objectifs et des formes différentes : speed meeting afin de rencontrer un grand nombre d'acteurs dans un laps de temps réduit, présentation plus formelle de nouveaux acteurs, ...

Cette base, savoir qui agit concrètement et avec quelles missions sur un territoire donné, a donné l'envie d'aller plusieurs crans plus loin en vivant une expérience d'immersion chez des partenaires. Comment mieux appréhender le travail réalisé par d'autres acteurs du réseau avec les jeunes qu'en l'expérimentant de l'intérieur ? Quelle meilleure façon de se (re)connaître, échanger qu'en partageant une journée de travail chez l'un des partenaires du réseau schaarbeekoïse ?

Concrètement, une dizaine d'assistante sociale du service jeunes du CPAS ont marqué leur intérêt pour passer une journée de « *vis ma vie* » chez l'un des partenaires du réseau social schaarbeekoïse. Chacune d'entre elles a choisi un secteur d'activités (scolarité, ISP, santé mentale...) dans lequel elles souhaiteraient s'investir.

La CASS pour sa part a pris contact avec des différents partenaires potentiels pour sonder leur intérêt à s'embarquer dans ce projet expérimental au niveau schaarbeekois.

Nous avons ensuite dépassé la phase exploratoire qui s'assurait que toutes les conditions étaient réunies pour mener à bien le projet : des partenaires en phase avec la philosophie du projet et des partenaires en capacité d'accueillir dans les meilleures conditions possible des travailleurs sociaux issus d'autres institutions.

La phase opérationnelle a débuté avec une rencontre entre tous les acteurs qui ont donné leur accord pour participer/accueillir des travailleurs sociaux (Soleil du nord, SAPV, Infor Jeunes, Maison des Médiations/Declic, Mission Locale de Schaerbeek, SSM Le Méridien, Centre Hospitalier Jean Titeca et le CPAS 1030).

L'objectif était de présenter le cadre dans lequel s'inscrit ce projet pilote d'immersion, l'intention d'organiser une journée préparatoire en collaboration avec un opérateur extérieur au projet et de permettre à chacun d'expliquer comment ils imaginent organiser l'accueil des travailleurs sociaux, quelles sont leurs attentes, bénéfiques escomptés.

Perspectives :

Le projet a pris un petit peu de retard par la difficulté à trouver un prestataire intéressé et disponible pour animer une journée préparatoire avec les travailleurs sociaux avant leur journées d'immersion. En l'absence de propositions intéressantes, ce sont les animateurs de la CASS qui ont organisé les matinées de préparation où étaient abordés les attentes, les préjugés, la posture professionnelle, le secret professionnel...

Les journées d'immersion en elles-mêmes sont programmées en avril 2023.

7. Seniors

Actif depuis 2013, le GT Seniors a continué de se réunir en moyenne une fois par trimestre.

La réunion de mars a été une réunion de reprise de contacts, de présentations et d'échanges sur les actualités des uns et des autres. Avec le Covid, cela faisait un an que le GT ne s'était plus réuni. Une dizaine d'associations étaient présentes dans le local communautaire des Griottes, un nouvel habitat solidaire composé de 37 studios pour seniors situé dans le quartier Terdelt.

En mai, le groupe de travail a évalué la pertinence de mettre à jour le guide seniors édité pour la première fois en janvier 2020. Le guide est encore régulièrement distribué aux personnes âgées de la commune. Les 5500 exemplaires imprimés sont presque épuisés. L'échevin des seniors a exprimé le souhait que le guide soit mis à jour et a réservé un budget pour sa réimpression.

Une première évaluation du contenu et de la forme a permis de dégager les améliorations à apporter à la nouvelle édition. Un petit sous-groupe s'est réuni en août pour définir les étapes et planifier le travail de mise à jour du guide.

La réunion de septembre a permis de se répartir la charge de travail de mise à jour du contenu des différents chapitres. La réunion de décembre a davantage porté sur la mise à jour de la forme et sur les adaptations à apporter aux pictogrammes et illustrations du guide.

Perspectives

2023 verra aboutir la nouvelle édition du guide senior. En parallèle de ce travail de mise à jour, le GT souhaite davantage être informé sur l'offre de services en santé mentale pour les seniors.

Nombre de réunions : 4

Liste des participants

Participent régulièrement aux réunions les services et organisations suivantes :

- Aksent
- A Vos Côtés 1030
- CPAS de Schaerbeek - Cellule Personnes âgées
- CPAS de Schaerbeek - Service Bien-être et santé
- CPAS de Schaerbeek - Service Hébergement
- Croix-Rouge Section locale de Schaerbeek
- Les Griottes
- Maison Biloba Huis
- Maison Médicale du Nord
- Maison Médicale santé bien-être, projet ADZHIS / Tadamoun
- Mémoire Vivante - La Gerbe SSM
- Service d'Assistance Policière aux Victimes
- Service Seniors de la Commune
- Soins à Domicile de la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant

8. Projet Liens parentalité

Au cours des mois d'octobre et de novembre la CASS a été sollicitée par trois partenaires concernant les lieux d'accueil et d'accompagnement à la parentalité.

1. la coordinatrice du tout nouveau projet Atouts Parents dont l'objectif est de créer un lieu-ressource pour les parents préoccupés par l'éducation de leurs enfants
2. l'ONE se demandant si nous pouvions collaborer à la création d'un répertoire
3. « Les Marmotins » regrettant le peu de visibilité de leurs actions.

Fort de ces sollicitations et de ces demandes convergentes, la CASS s'empare du sujet et co-organise courant novembre un premier temps de travail avec les différents partenaires.

Les acteurs présents lors de cette première rencontre nous font part de leurs constats et de ce qui les a motivé à solliciter la CASS

Constats des acteurs du secteur :

- Les acteurs/les actions en lien avec la parentalité sont peu nombreux pour une commune de plus de 130.000 habitants. D'autant plus que Schaerbeek a la particularité d'être une commune avec une population jeune très importante.

- Depuis quelques années et de manière encore plus criante depuis la crise Covid, des acteurs du secteur constatent chez les enfants une nette augmentation des problèmes/retards d'éveil, langage,

éducatif de psychomotricité, obésité, apathie, hyperactivité... .. et chez les parents des besoins d'aide et de soins symbolisés par des signes tels que des formes de burn-out parental, somatisation, décompensation psychique, etc...

- Ces acteurs souhaiteraient mieux connaître leur réseau pour relayer plus adéquatement leur public, échanger sur leurs pratiques et augmenter la visibilité de leurs actions. Ces acteurs/sont-ils pour autant en demande de plus de visibilité ? Sont-ils en capacité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et de parents ?

Demandes des partenaires présents :

- Se renseigner si d'autres coordinations sociales (de CPAS) sont traversées par ces mêmes questions, ces mêmes constats.

- Identifier qui sont ces acteurs locaux, quels sont leurs réseaux, leurs ressources, leurs besoins, leur carnet d'adresse...

- Organiser une rencontre entre acteurs qui se reconnaissent dans nos définitions.

Partageons-nous les mêmes constats (manque de visibilité, souhait d'être répertorié, souhait de se rencontrer entre acteurs exerçant les mêmes fonctions, problématiques accrues des jeunes enfants et adolescents (considérant qu'une même famille peut se trouver confronter à des préoccupations touchant des jeunes enfants jusqu'à l'adolescence) ...

Perspectives

Fort de tous ces constats, de cette demande de réunir les acteurs schaarbeekois de l'accompagnement dans la parentalité, nous avons organisé une matinée informative et réflexive courant janvier 2023.

Les suites dépendront de la volonté des acteurs eux-mêmes à s'investir ou non dans un processus de définition d'objectifs à moyen et long terme et au temps qu'ils pourront y consacrer.

9. Séance d'info Energie

Le constat est implacable et ne fait que s'amplifier avec la crise internationale, les factures d'eau et d'énergie (gaz et électricité) pèsent de plus en plus dans le budget des citoyens schaarbeekois. Début 2022, nombreux sont les travailleurs sociaux à redouter les prochains mois avec l'arrivée dans les boîtes aux lettres des citoyens schaarbeekois des factures de régularisation (ou décompte annuel).

Vers qui se tourner pour obtenir des informations, des conseils et de l'aide en la matière ? Vu le contexte et sachant que le Service Energie du CPAS de Schaarbeek est un des acteurs incontournables, la CASS a organisé une matinée d'information à destination des travailleurs sociaux schaarbeekois.

Cette séance d'information organisée le 4 mai a consisté en la présentation de leurs missions et de leurs outils pour venir en aide aux schaarbeekois en difficulté en matière d'eau et d'énergie.

Quelques semaines plus tard, la CASS a collaboré avec le Service Energie du CPAS pour l'organisation de ce même type de présentation à destination des travailleurs sociaux du Département de l'Emancipation Sociale du CPAS.

Nombre de participants : 18

10. Présentation des 2 Focus de l'Observatoire du social CPAS (Carlo)

Le CPAS de Schaerbeek a la chance d'être doté d'un Observatoire du social. La personne en charge de cet observatoire réalise des études et des recherches entre autre à partir des données du centre.

Pendant la pandémie, Carlo Caldarini, chargé d'étude de l'Observatoire, a réalisé deux analyses sur les jeunes, un public qui semble particulièrement avoir été touché pendant la crise sanitaire : « *Avoir 20 ans au temps du Covid* » (<https://bit.ly/3nUBPDp>) et « *Effets socioéconomiques de la pandémie* » (<https://bit.ly/3lB3Zmj>).

La CASS nous semble aussi être le lieu pour présenter à un panel plus large le contenu de ces analyses, les recommandations et décisions politiques qui en ont émergé.

Le 19 mai, nous avons invité le réseau à participer à une présentation de ce double focus sur les jeunes suivi d'un temps d'échanges et de questions / réponses avec les participants.

Nombre de personnes présentes : 12

Nombre d'organisations représentées : 6

11. Visites mensuelles d'organisations schaarbeekoises

Contexte du projet

Le projet vient en réponse à la demande récurrente de travailleurs sociaux de rencontrer des partenaires du réseau dans leurs locaux afin de mieux identifier les missions de chacun tout en visualisant dans quelles conditions le public y est accueilli.

Permettre à nos publics précarisés de bénéficier de la richesse du réseau social schaarbeekoise est une des tâches essentielle des travailleurs sociaux. Certains d'entre eux confient que disposer de plus d'informations précises sur les partenaires est un plus dans leur travail d'orientation. A quoi ressemblent les locaux ? Comment le public est-t-il accueilli et par qui ? Dans quel cadre ont lieu les entretiens ? Disposer de toutes ces informations permet aux travailleurs sociaux de rassurer leur public sur les conditions d'accueil. Et ainsi maximiser le pourcentage de citoyens qui sentent suffisamment en confiance pour passer la porte d'une autre institution.

Le premier cycle a eu lieu d'octobre 2018/2019 et nous faisons le constat que malgré la crise Covid la demande de la part des organisations hôtes d'organiser une porte ouverte destinée aux professionnels reste importante.

Du point de vue des professionnels la participation a été crescendo de mois en mois.

Contenu des rencontres

L'organisation qui accueille des travailleurs sociaux du réseau s'engage à répondre à un « *cahier des charges* » qui prévoit au minimum un moment de présentation des locaux, de leurs actions et de leur fonctionnement (quel public est accueilli, comment arrive-t-il...) ainsi qu'un moment d'échange.

Modalités pratiques

En 2022, les visites ont repris en mars à raison d'une visite par mois (à l'exception mai). Elles s'organisent de préférence dans le courant de la dernière semaine de chaque mois. Cette régularité a permis d'ancrer davantage le cycle de rencontres dans les esprits et les agendas. Le nombre de participants varie en fonction de la capacité d'accueil des organisations.

Portes ouvertes 2022

- **Mars** : Lire et Ecrire Bruxelles – Centre Alpha Schaerbeek | 13 participants
- **Avril** : Centre Benenson | 10 participants
- **Juin** : SSM ANAIS | 12 participants
- **Septembre** : Centre Hospitalier Jean Titeca | 17 participants
- **Octobre** : Partenamut | 10 participants
- **Novembre** : RIGA Habitation Solidaire et Inclusif | 17 participants
- **Décembre** : Soleil du Nord | 28 participants

Soit au total 107 participants.

12. Les modules de présentation du réseau

Ces modules s'adressent en priorité aux nouveaux travailleurs sociaux du CPAS, de l'associatif et des services communaux et de manière plus générale à tout intervenant schaerbeekois ayant un intérêt à développer une meilleure connaissance du réseau social. Les stagiaires sont également les bienvenus.

Les objectifs principaux de ces rencontres sont de :

- Connaître avec plus de précision les acteurs du réseau social schaerbeekois qui travaillent dans des domaines aussi variés que la petite enfance, santé, logement, ISP... ;
- Comprendre très concrètement le fonctionnement du site de la CASS et de son répertoire d'organisations sociales schaerbeekoises avec ses près de 350 organisations répertoriées : <https://www.cass-cssa.be/fr/le-guide-cass> ;
- Echanger avec d'autres travailleurs sociaux schaerbeekoises sur les apports et les difficultés liées au travail en réseau.

Ces modules peinaient à retrouver la participation des travailleurs du CPAS. Nous avons donc proposé au service formation du DES de créer des synergies entre nos deux services afin de répondre aux différences de temporalité et d'être au plus proche des réalités et des besoins des uns et des autres.

Nous avons intégré le module de présentation du réseau CASS et de ses outils (uniquement) à la formation initiale des nouveaux travailleurs sociaux du CPAS et avons augmenté sa fréquence à une fois par mois.

Pour l'associatif et les services sociaux communaux, nous maintenons ces présentations au rythme de trois fois par an mais en y ajoutant une présentation du CPAS par les formateurs du DES.

Ces changements ont été l'occasion de revoir le contenu de nos présentations en y intégrant notamment les projets CLSS.

Nous avons organisé un total de 6 rencontres (CPAS et hors CPAS) en 2022.

Perspectives

Nous évaluerons la pertinence de ces nouveaux modules de présentation du réseau en y ayant intégré une présentation du CPAS par le CPAS.

Nous ferons la balance de ces différents changements : des présentations distinctes pour le CPAS et l'associatif ; une collaboration avec le service formation du DES, des rencontres planifiées en fonction du nombre de nouveaux collègues CPAS ; une présentation détaillée de différents services du CPAS accessibles aux citoyens...

13. Le Site internet de la CASS



La partie « Actualités » du site est mise à jour à un rythme hebdomadaire en veillant à la pertinence et au caractère local des informations. Au total plus de 77 articles ont été mis en ligne sur le site de la CASS ce qui représente près de 50% d'articles en plus par rapport à l'année 2022.

Top 5 des articles 2022 les plus consultés:

1. « Contrat Local Social-Santé Brabant » (1.544)
2. « Appel à projets du Contrat Local Social-Santé BRABANT » (1.036)
3. Contrat Local Social Santé Colignon (1.001)
4. Projets Lauréats 2022-2023 des CLSS Brabant et Colignon ! (979)
5. Le CPAS de Schaerbeek lance deux appels à projet dans le cadre des Contrats locaux Social Santé des quartiers Brabant et Colignon ! (942)

L'irruption des projets CLSS dans le paysage schaarbeekois laisse une empreinte indélébile qui se matérialise en termes de consultation d'articles consacrés au sujet. Vu l'émergence de ces projets dans 9 quartiers différents de la Région bruxelloise, nous faisons l'hypothèse que nos lecteurs dépassent les frontières de la commune. Nous sommes en effet une des coordinations qui a mis le plus d'information en ligne sur le sujet.

L'article le plus consulté (585 clics) en dehors des projets CLSS concerne la Croix-Rouge et l'invitation à devenir volontaire en Maison de Repos.

Perspectives

Nous comptons donner un coup de jeune au site CASS en lui offrant un nouvel écrin. Ce travail a commencé en 2022 et se finalisera en 2023. Le site actuel existe depuis 2016 et nécessite quelques aménagements afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités et de davantage prendre en compte la CASS dans ses différentes composantes.

La Newsletter CASS

Inaugurée en 2017, la newsletter CASS s'invite périodiquement dans les boîtes mail des 506 abonnés (une septantaine de plus qu'en 2021) afin qu'ils ne perdent pas une miette des infos du réseau social schaarbeekoïse.

La lettre d'information veille à proposer des contenus pertinents qui concernent tant le CPAS, la Commune que le secteur associatif avec une priorité pour l'actualité sociale locale.

L'inscription à notre newsletter peut se faire en ligne via la page d'accueil du site CASS. Nous proposons systématiquement aux personnes qui participent pour la première fois à l'une de nos activités de s'y inscrire.

Neuf newsletters ont été publiées en 2022 (3 de plus qu'en 2021)

Le top 5 des articles de la newsletter qui ont suscité le plus de « clics » :

2. Invitation à découvrir le Diagnostic Communautaire réalisé par le SSM Le Méridien
3. Atelier recours contre les décisions du conseil de classe
4. Projets lauréats CLSS Brabant et Colignon
5. Présentation projet 107bru
6. Devenir volontaire en Maison de Repos

Le Guide CASS, le répertoire des organisations sociales schaarbeekoïses

La partie répertoire du site a fortement évolué en 2019 grâce à la synchronisation du Guide CASS avec le répertoire régional de Bruxelles social en ligne.

En passant de 120 à 348 organisations, le guide a quasiment triplé le nombre de structures recensées.

Perspectives :

Le nouveau site de la CASS finalisé en 2023 sera également l'occasion d'évaluer la partie répertoire des organisations sociales schaarbeekoïses.

14. Rencontre des partenaires

Tout au long de l'année, nous rencontrons régulièrement des nouveaux collaborateurs en interne (ISP), avec des partenaires fraîchement installés sur le territoire (asbl L'Entr'act, CHW Inter

Mutuelles, RAQ FdSS, CESS) et avec des partenaires déjà connus mais qui développent des projets, stratégies en lien avec nos missions (la LUSS).

Quelques exemples : les Coordinations sociales du CPAS de Molenbeek, d'Uccle, de Woluwe-Saint-Lambert et de Forest, le Centre Hospitalier Jean Titeca, le CESS, le Crébis,...

Participation des coordinateurs de la CASS à des projets portés par d'autres partenaires

1. Les assemblées et les réunions de bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek



Les Assemblées mensuelles sont un des lieux stratégiques en termes de baromètre de la situation sociale à Schaerbeek, de contact avec les membres de la CSS (liste reprise dans l'annexe x) et de présentation de l'actualité CASS.

Les coordinateurs de la CASS participent aux Assemblées, 9 par an, et aux réunions Bureau de la CSS, 10 par an, en qualité d'invités permanents. Ils rédigent les PV de ces réunions, allégeant ainsi la charge de travail des bénévoles qui assurent la gestion de la CSS. Pour rappel la CSS est constituée sous forme d'association de fait et ne bénéficie d'aucun subside depuis sa création il y a plus de 40 ans.

Parmi les sujets abordés lors des Assemblées de 2022 :

Janvier : Assemblée spéciale CASS - « La CASS dans tous ses états »

Février : Assemblée extraordinaire CSS

Mars : Numérisation des services publics, accessibilité des services communaux 1030

Mai : Actions de mobilisation et interpellation du Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la numérisation des services publics et l'accessibilité des services communaux.

Juin : Documentaire « 2021 Hypothèses Associations » et échanges avec Pierre Smet, initiateur du Collectif 21 + débat

Septembre : Présentation du diagnostic communautaire réalisé par le SSM Le Méridien

Octobre : Présentation de l'asbl Riga Solidaire et Inclusif, nouveau membre de la CSS

Novembre : La Maison des Griottes : un habitat solidaire et participatif pour les seniors à Schaerbeek

Décembre : « Pas d'effacement des collectifs », une réflexion et une animation interactive proposée par l'asbl Art.27

2. Concertation locale aide alimentaire

Participation de la CASS à la Concertation Locale Aide Alimentaire Zone Nord Est et aux Plénières de la Concertation Locales.

Les rencontres « locales » réunissent des acteurs de saint-Josse, d'Evere et de Schaerbeek. Animées par la FdSS, ces rencontres ont notamment pour objectif principal de s'informer entre partenaires sur les actualités des uns et des autres. A cette fin les rencontres sont organisées à tour de rôle chez les différents partenaires.

L'animatrice de la FdSS a comme objectif de récolter les souhaits des partenaires afin de converger vers un plan d'action qui fait sens pour l'ensemble des acteurs.

Les « plénières » sont consacrées aux sujets d'actualité du secteur comme l'AFSCA, demandes de reconnaissance ou non du secteur, politique européenne, ...

La CASS a investi ces deux plateformes afin de se tenir informé d'une thématique transversale qui concerne bon nombre de citoyens schaarbeekoïses. Des informations précieuses qui sont ensuite diffusées dans le réseau schaarbeekoïse via les outils de la CASS.

Perspectives : Dépasser le stade échange d'informations entre acteurs locaux dépendra du degré d'investissement que chaque partenaire pourra y consacrer. Une tâche pas nécessairement simple vu la nature très différente des partenaires (distribution de colis alimentaires, épicerie sociale, maraîcher, initiatives citoyennes, CPAS...) et le peu de temps disponible pour faire réseau.

Nombre de rencontres : 5

3. Comité de pilotage Citisen

La Maison Biloba Huis est le porteur du projet Citisen - La ruche de nos quartiers, un projet subsidié dans le cadre de l'appel à projet de la Cocom « Mise en place d'un modèle intégré d'aide et de soins de proximité visant le maintien à domicile des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale ».

Ce projet pilote vise à développer un réseau d'aide et de soins dans le quartier Brabant, un quartier à cheval sur Schaerbeek et Saint-Josse.

Depuis plusieurs années, il existe un groupe de travail Seniors au sein de la CASS. Une dizaine d'organisations et services destinés aux personnes âgées de la commune y sont regroupées. La présence de la coordinatrice de la CASS aux réunions du Comité de pilotage de ce projet permet de faire le lien entre le groupe de travail et le projet Citisen, dans une optique de complémentarité et de renforcement mutuel. Depuis 2021, c'est aussi avec la casque de coordinatrice CLSS que Nathalie participe à ces réunions.

En 2022, le comité de pilotage de Citisen s'est réuni deux fois et s'est également clôturé ; le projet Citisen ayant terminé sa phase pilote.

Le 12 décembre, Nathalie et Eve ont participé à la matinée de présentation de « l'Évaluation d'un modèle intégré d'aide et de soins de proximité visant le maintien à domicile des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale ». L'Observatoire proposait une réflexion sur la transférabilité de ces projets, des réflexions qui nous semblent tout à fait pertinentes à prendre en compte dans le développement des projets et actions CLSS.

4. Ateliers du Changement

La coordinatrice a participé à la journée porte ouverte et aux focus groupe de la zone Nord-Est organisés par Brusano, le CBCS et le Crébis dans le cadre du lancement Plan Social Santé Intégré.

En tant que Coordination sociale de CPAS subsidié par la Cocom, nous sommes un des nombreux acteurs qui auront un rôle concret à jouer dans la mise en œuvre du PSSI. Nous trouvons que c'était un lieu à investir et dans lequel partagé les premiers enseignements tirés de l'expérimentation de deux CLSS pilotes sur le territoire de Schaerbeek.

Nombre de réunions : 4

5. Focus jeunes

En 2022, les équipes jeunes ISP et service social généraliste du CPAS de Schaerbeek se sont lancés dans une recherche afin d'identifier, d'une part, les facteurs de blocage, c'est-à-dire les éléments qui empêchent une jeune personne d'évoluer alors qu'elle se trouve dans une phase biologique et sociale dans laquelle des projets de vie devraient naturellement être construits. Et d'autre part, les facteurs qui, au contraire, permettent de débloquer certaines situations.

Pour accompagner cette recherche, la porteuse du projet a mis en place un groupe de travail auquel elle a demandé qu'un des coordinateurs de la CASS participe. La méthode choisie pour la recherche a été la méthode d'analyse en groupe (la MAG). Avec cette méthode, les participants analysent eux-mêmes des situations ou problèmes qui les concernent avec les chercheurs et leur aide méthodologique. Il y a quelques années, les coordinateurs de la CASS avaient expérimenté cette méthode avec le groupe de travail seniors.

La coordinatrice a participé à ce groupe de travail, a co-animé 3 journées de de MAG, 2 avec un groupe de jeunes et 1 avec un groupe d'AS et a participé à la présentation des résultats aux équipes jeunes du CPAS ainsi qu'à des travailleurs sociaux du réseau associatif.

Les résultats de cette recherche permettent d'identifier 4 grands domaines d'action sur lesquels il est nécessaire d'intervenir, afin de réussir à accompagner au moins une partie de ces jeunes vers une sortie de la précarité.

- l'information et les échanges, d'une part
- l'organisation du travail et l'accompagnement, de l'autre.

Pour chacun de ces domaines, des idées, des propositions concrètes, des freins et des opportunités ont été développés.

La participation à ce projet permet de créer des ponts et des liens entre les réflexions portées au sein du CPAS et les réflexions du réseau.

6. Bru-star et Brumenta

La question de la santé mentale est de plus en plus présente dans notre société et s'impose avec force pour tous les travailleurs œuvrant autant dans le secteur du « social » que de la « santé ».

L'un des constats est la saturation de bon nombre de structures qui proposent un accompagnement psychologique et la difficulté de savoir vers qui orienter.

Pour pallier à ces difficultés, la convention INAMI relative à l'offre de [soins psychologiques de première ligne](#) vise un accès plus facile aux soins psychologiques à la population, tant au niveau des démarches qu'au niveau du prix.

L'accent est mis sur une implémentation locale, par quartiers, de soins psychologiques. Pour faciliter une collaboration multidisciplinaire, des concertations sont mises en place au niveau des quartiers, avec tous les acteurs de la première ligne : santé mentale, social, santé somatique.

C'est dans ce cadre que l'antenne santé mentale Bruxelles Est et les réseaux **Brumenta** et **Bru-stars** ont proposé à la CASS de co-organiser des rencontres. La première en mai pour :

- **identifier les besoins des publics** en termes de santé mentale (ainsi que les besoins de vos **organisations**) ;
- **présenter les psychologues, les services conventionnés** et leurs projets ;
- **présenter les possibilités pour bénéficier d'un accompagnement psychologique** via la convention INAMI ;

Sur base de cette première base positive, nous co-organisons au mois d'octobre plus tard, une deuxième rencontre avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation d'outils et de répertoires existants pour faciliter l'orientation de bénéficiaires. Ce point étant ressorti comme une priorité pour les équipes.
2. Etat d'avancement sur la commune de Schaerbeek (combien de psychologues conventionnés, quels projets de groupes thérapeutiques, quel est le budget encore disponible, etc.).

Une troisième rencontre est organisée au mois de décembre avec un focus sur les structures enfance-jeunesse partant du constat qu'elles sous-utilisent ce nouveau dispositif.

Perspectives : une rencontre est programmée début 2023 entre ambassadrice Bru-Stars/Brumenta et le GT Seniors de la CASS. Les seniors font partie des publics où l'offre et la demande ont du mal à se rencontrer.

Nombre de participants :

38 à la présentation du 6 mai

28 à la deuxième du 18 octobre

23 à la troisième rencontre du 15 décembre

7. Ateliers citoyens

Le CPAS organise depuis plus de 12 ans des « ateliers citoyens » dans un premier temps accessibles à son public de primo arrivants et maintenant accessible à toute personne intéressée par le sujet.

Le projet consiste à donner à ce public des clés de compréhension afin qu'il appréhende mieux notre société et les différents services du CPAS. Lors de cette formation le public aborde des questions telles que l'histoire de l'immigration, le droit des étrangers, la mobilité, la justice...

La CASS intervient une demi-journée par cycle d'ateliers en proposant une animation interactive en deux temps :

1° une présentation ludique de quelques associations/institutions situées sur le territoire de Schaerbeek et des services qu'elles proposent.

2° une vision globale du secteur associatif en Belgique avec un focus sur le statut des bénévoles/volontaires.

Les outils utilisés en animation sont adaptés au public afin de lui permettre une meilleure appropriation des informations échangées. Le déroulement de l'animation les invite à participer activement en partant de leurs expériences et acquis.

Pendant l'animation, une grande place est laissée aux questions de « participation sociale », avec l'exemple du volontariat comme une des différentes pistes qu'ils peuvent explorer dans la construction de leur projet personnel.

Les participants repartent avec un répertoire CASS où ils retrouvent toutes les références des organisations qui ont été présentées pendant l'animation.

En 2022, La CASS a animé 5 ateliers avec une moyenne de 8 à 12 participants.

8. Sollicitations extérieures

La CASS est intervenue dans le cadre d'un séminaire de travail de futurs assistants sociaux de l'**ISFSC** situé à Schaerbeek. Nous avons présenté le rôle d'une coordination sociale en région bruxelloise et l'impact que celle-ci peut avoir sur le travail social, les services offerts aux usagers et les connaissances territorialisées qui en ressortent. La présentation a été suivie d'un long moment d'échanges avec les étudiants.

Le Centre Hospitalier Jean Titeca (CHJT) nous a sollicité en tant que facilitateur de contacts avec les différents acteurs du réseau social-santé.

Le CHJT étant en plein processus de réflexion sur comment s'ouvrir au quartier, il s'est tout naturellement adressé à la CASS.

Depuis cette rencontre le CHJT a pleinement intégré les différents espaces de réseautage de la CASS : cycle mensuel de découverte organisations, projet d'immersion/vis-ma vie...

Le 22 septembre, la CASS a été invitée par le Réseau Local de santé mentale de l'antenne Bruxelles Est pour présenter les Contrats locaux social-santé. Schaerbeek est la seule commune de l'antenne à avoir des CLSS sur son territoire. Cette présentation était couplée à une présentation du Plan Social Santé Intégré par un conseiller attaché au cabinet ministériel d'Alain Maron.

9. Journées d'études

Participation aux « Journées Punch » qui proposent des espaces de réflexion collective et des formations sur la digitalisation de notre société et ses conséquences.

Participation à une matinée colloque organisée par la Coordination sociale de Saint-Gilles au sujet de la participation des publics CPAS dans nos institutions.

Présence à la présentation du « *Plan Habitat Logement Durable* » de la Commune de Schaerbeek. Un plan composé de 4 axes et d'une quinzaine de projets. L'un des objectifs de la Commune était de permettre à toute une série d'acteurs schaarbeekoïses du logement d'indiquer dans quel axe ou projet chacun pourrait prêter son concours.

Participation de la coordinatrice et du coordinateur adjoint à l'atelier n° 1 de cycle « *gestion de projet social-santé pour les coordinations sociales* » organisé dans le cadre de l'ERAP.

Les 5 autres ateliers sont planifiés de janvier à mars 2023.

Annexe 1 : Composition du Comité de pilotage

Représentants du CPAS :

Sophie QUERTON	Présidente du CPAS de Schaerbeek et Co-présidente de la CASS
Jasper VAN HERZEELE	Conseiller de l'Action Sociale
Virginie HINQUE	Conseillère de l'Action Sociale
Lahousine KHIAR	Conseiller de l'Action Sociale

4 Représentants de la Coordination Sociale (CSS) :

Anne Gauthier	Membre du Bureau CSS et Co-présidente de la CASS (GAFFI)
Said El Alami	Membre du Bureau CSS (AMOS)
Richard Condon	Membre du Bureau de la CSS (Amnesty International section Schaerbeek)
Nora Poupart	Membre du Bureau de la CSS (Services Sociaux des quartiers 1030)

Invités avec voix consultative :

Nathalie Soete	Coordinatrice de la CASS
Eric Semal	Coordinateur adjoint de la CASS
Amélie Vanwissen	Secrétaire général du CPAS
Jeroen Casatteli	Directeur de l'Action Sociale

Annexe 2 : Liste des membres de la Coordination Sociale de Schaerbeek

Agenschap Integratie inburgering
Amnesty International - Section Schaerbeek
AMOS
Anaïs (Centre de Santé Mentale)
APAJ asbl
Atmosphère A.M.O.
Atout Couleur (Crèche)
Centre PMS Schaerbeek
Croix-Rouge - Section Schaerbeek
CSC 1030
Episol
FEZA – Femmes Épanouies et Actives
G.A.F.F.I.
Genres Pluriels asbl
Gerbe (La) SSM - Mémoire Vivante
Groupe Santé Josaphat asbl
Harmonisation Sociale Schaerbeekoise
Le Figuier
Liens de Quartier Petite Enfance
Lire et Écrire Zone Nord-Est
Maison des Femmes
Maison des Médiations - Commune de
Schaerbeek
Maison médicale Alpha Santé
Maison médicale Aster
Maison médicale Cassiopée
Maison médicale du Nord
Maison médicale La Clé
Maison médicale Le Noyer
Maison médicale Neptune
Maison Médicale Santé et Bien Être
Maison Médicale des Palais
Maison Biloba Huis
Méridien (Le)
Mission locale de Schaerbeek
MOC Schaerbeek
Mutualité Socialiste du Brabant
Mutualité St Michel – Service Social
ONE – Consultation
Partenamut
P. F. Bureaux de Quartiers
Promotion de l'Emploi
Renovas
Rezo Santé 1030 - Jeune Enfance et Parentalité
Riga Solidaire
Services Sociaux Quartiers 1030
Service Prévention (Soleil du Nord+ -
intégration sociale)
SeTIS Bruxelles
Société Saint-Vincent De Paul
Union des Locataires de Schaerbeek
VIA Bureau d'Accueil Primo-Arrivants
Wijkpartenariaat-De Schakel

Annexe 3 : Les documents fondateurs et constitutifs de la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek



Coordination de l'Action
Sociale de Schaerbeek

Charte de la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek

La CASS a pour objet social la réflexion commune et l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Schaerbeek.

Elle rassemble les forces des acteurs sociaux (public/associatif et politique/civil) pour agir collectivement sur les difficultés rencontrées par le public schaerbeekois le plus fragilisé. Ces acteurs veilleront dès lors à travailler dans une visée à portée collective, soucieuse de l'intérêt général, visant à établir un rapport de confiance suffisant entre elles.

Le niveau local est un échelon fondamental de développement de l'action sociale de proximité et adaptée aux réalités du terrain.

Dans le contexte social et multiculturel de la commune, la CASS favorise l'émergence des enjeux sociaux et culturels, les met en débats et en porte les résultats auprès des instances compétentes.

La CASS vise au développement d'un partenariat qui respecte l'autonomie des différents partenaires publics et associatifs.

La CASS place son action dans une perspective de justice sociale et d'émancipation et vise à la promotion d'une citoyenneté active et responsable.

La CASS agit dans une optique d'autonomisation des usagers et de leur prise en considération en tant que sujets inscrits dans diverses sphères (sociales, culturelles, économiques, etc.) que l'on ne peut réduire à des "problématiques à traiter".

Les membres de la CASS défendent et respectent une conception du travail social basée sur le respect des choix de la personne et la défense de son statut de citoyen ainsi que sur la valorisation et la mobilisation des ressources.

Ils travaillent ensemble en respectant le secret professionnel partagé.



**Coordination de l'Action
Sociale de Schaerbeek**

Statuts de la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek

Entre les soussignés, le CPAS de Schaerbeek et la Coordination Sociale de Schaerbeek, il est créé une association de fait.

Titre 1er : Dénomination, siège, objet, durée.

- Article 1. La dénomination de l'association est «Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek», soit CASS.
- Article 2. Le siège de l'association est fixé à l'adresse du siège administratif du CPAS de Schaerbeek.
- Article 3. L'association a pour objet social, en dehors de tout esprit de lucre, la réflexion commune et l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Schaerbeek. A cet effet, la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek assure la circulation de l'information et veille à la formation, la concertation et la coordination des institutions publiques et des associations actives sur le terrain schaarbeekois. Elle définit ses missions spécifiques comme telles :
1. Développer des actions communes de lutte contre la pauvreté,
 2. Soutenir et développer le travail social en réseau afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires en renforçant le travail de coopération et d'articulation entre les acteurs publics et associatifs,
 3. Interpeller les autorités compétentes sur base d'analyses des problématiques sociales rencontrées,
 4. Informer sur l'actualité sociale et sur les ressources du réseau,
 5. Organiser des actions de formation communes pour les travailleurs sociaux.
- Article 4. L'association développe son objet dans l'esprit de la Charte de la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek à laquelle elle adhère.
- Article 5. L'association peut réaliser toutes les opérations accessoires se rattachant à son objet principal.
- Article 6. L'association est constituée pour une durée illimitée ; elle peut en tout temps être dissoute par une majorité de 2/3 de l'ensemble des membres effectifs.

Titre 2 : Partenaires et membres.

- Article 7. L'association rassemble deux partenaires : le Centre Public d'Action Sociale de Schaerbeek et la Coordination Sociale de Schaerbeek.
- Article 8. A qualité de membre participant de la CASS toute association, personne morale ou institution qui sont actifs au sein d'un projet avalisé par le Comité de Pilotage.

Titre 3. : Le Comité de Pilotage

Article 9. Le Comité de Pilotage est composé paritairement de deux fois quatre membres effectifs avec voix délibérative et de deux membres avec voix consultative :

- Quatre délégués sont choisis parmi les membres du Conseil de l'Action Sociale lors de la séance d'installation de celui-ci et parmi lesquels nécessairement le/la Président(e) du CPAS. Ces conseillers sont issus des partis démocratiques. Le Conseil de l'Action Sociale peut également désigner des suppléants.
- Quatre délégués sont choisis par la Coordination Sociale de Schaerbeek parmi ses membres. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être employés par le CPAS. Leur mandat a une durée de 3 ans renouvelable. La Coordination Sociale de Schaerbeek peut également désigner des suppléants.
- Le Secrétaire général du CPAS, ou toute personne désignée par lui, et les coordinateurs de la CASS ont une voix consultative.

Le Conseil de l'Action Sociale et le Bureau de la CSS pourvoient dans un délai raisonnable au remplacement d'un de leurs délégués au Comité de Pilotage lorsqu'il est en incapacité de siéger.

Des personnes telles que des professionnels de terrain et des personnes ressources peuvent être invitées aux réunions du comité de pilotage (réflexion, suivi des projets).

Article 10. Un membre du Comité de Pilotage empêché ou absent peut se faire valablement représenter soit par son suppléant, soit par un autre membre du Comité de Pilotage.

Article 11. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le/la Président-e du CPAS et le/la Président-e du Bureau de la Coordination Sociale.

Article 12. Le Comité de Pilotage se réunit au minimum six fois par an selon un calendrier fixé raisonnablement à l'avance. En fonction des besoins, des réunions supplémentaires d'une heure maximum sont mises en place.

Article 13. Les décisions sont prises par consensus fort. En dernier recours, les décisions sont prises par vote à la majorité des deux tiers des personnes présentes.

Article 14. Le Comité de Pilotage a pour mission :

- De donner un cap, de développer une vision stratégique de la CASS,
- D'impulser des projets et de les valider en tenant compte des contraintes politiques et/ou de terrain,
- De valider des projets émanant du terrain conformément aux règles de fonctionnement,
- De suivre l'avancement des projets et débloquer, le cas échéant, des situations empêchant les projets de progresser comme prévu,
- D'évaluer les projets et le fonctionnement de la CASS,
- D'évaluer le travail des coordinateurs,
- D'être le porte-parole d'interpellations politiques communes,
- D'approuver le budget et le rapport d'activité.

Article 16. Les coordinateurs envoient par mail aux membres du Comité de pilotage l'ordre du jour validé par la co-présidence et les documents utiles à celui-ci au moins huit jours avant chaque réunion.

Article 17. Les délibérations sont consignées dans un registre de procès-verbaux après approbation de ceux-ci par les membres du Comité de pilotage.

Titre 4. : Organisation fonctionnelle

Article 18. L'organisation fonctionnelle est assurée par les coordinateurs. Employés par le CPAS, ils relèvent hiérarchiquement du CPAS et fonctionnellement du Comité de pilotage. Ils garantissent le bon fonctionnement de la Coordination de l'Action Sociale dans son ensemble. Leur travail est organisé au sein du Comité de Pilotage. L'évaluation des coordinateurs par le CPAS se fait après concertation avec la Comité de pilotage.

Article 19. Définition des missions des coordinateurs :

- En tant que organisateur-ensemblier, ils jouent un rôle moteur en suscitant les mises en partenariat entre le CPAS et l'associatif grâce à ses contacts très réguliers avec les différents acteurs.
- A la demande du Comité de pilotage, d'acteurs de terrain du CPAS et/ou d'associations, ils catalysent, facilitent, accélèrent, animent la mise en place de projets partenariaux.
- Ils effectuent une veille en étant à l'affut des problématiques sociales émergentes et des pratiques sociales innovantes, étant ainsi une source d'inspiration pour les acteurs locaux.
- En lien avec l'Observatoire du social du CPAS, ils analysent les situations et les besoins sur base des données sociales disponibles pour Schaerbeek.
- Ils sont la « mémoire » de la CASS au travers des procès-verbaux et du suivi des décisions prises aux niveaux stratégique (comité de pilotage) et opérationnel (projets).
- Ils préparent les comités de pilotage.
- Ils réalisent et présentent les rapports d'activités.
- Ils assurent la centralisation et la disponibilité des informations et des initiatives en lien avec son objet social.
- Ils participent aux réunions de l'Assemblée et du Bureau de la Coordination Sociale et assurent la rédaction des PV.



Coordination de l'Action
Sociale de Schaerbeek

Règles de fonctionnement de la CASS

Introduction

Les actions et projets de la CASS sont construits dans une dynamique de co-construction, associant acteurs du CPAS et de l'associatif. Les projets sont réfléchis pour apporter une réelle plus-value aux citoyens-bénéficiaires et aux travailleurs sociaux.

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé à part égale de représentants mandatés par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS et par le Bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek. Il est co-présidé par le ou la président-e du CPAS et le ou la président-e du Bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek.

Le Comité de pilotage est l'organe de concertation et de décision de la CASS.

Ses missions sont définies dans l'article 14 des statuts de la CASS.

Les groupes de travail

Mise en place

Les groupes de travail sont initiés par le Comité de pilotage, soit de sa propre initiative ou sur la suggestion d'une organisation concernée par l'objet de la CASS.

Pour qu'un groupe de travail soit créé, trois conditions doivent être remplies :

1. minimum 6 participants,
2. constitution plurielle (minimum deux représentants du CPAS et de l'associatif),
3. existence d'un accord avec le Comité de pilotage.

Afin de vérifier que ces conditions sont remplies, la CASS invite les personnes susceptibles d'être intéressées à une ou plusieurs réunions préparatoires.

Si les deux premières conditions sont remplies, les participants précisent dans une convention les objectifs collectifs que le groupe désire atteindre ainsi que la méthodologie, la composition du groupe, le planning et l'évaluation.

Si un accord est trouvé avec le Comité de pilotage sur le contenu de cette convention, le groupe est constitué. A ce moment, le Comité de pilotage définit si la mise en place d'un comité d'accompagnement du projet se justifie ou pas. Si tel est le cas, les objectifs, la composition et le planning de ce comité d'accompagnement sont précisés.

Par la suite, des amendements peuvent être apportés à la convention afin d'y ajouter ou de modifier des objectifs, d'ajuster le planning, de re-définir la méthodologie... et ce, toujours en accord avec le Comité de pilotage.

Composition

Les groupes de travail de la CASS sont pluralistes et réunissent des associations à finalité sociale ou socioculturelle et des instances publiques désireuses de participer à un projet commun.

Chaque participant des groupes de travail est considéré comme **représentant de son organisation**, il ne participe pas en son nom propre. Il veillera donc à s'assurer qu'il détient bien les mandats nécessaires de son institution pour, la durée présumée du projet, s'engager dans le groupe et les actions qui en découlent.

Les participants adhèrent au nom de leur institution à la Charte de la CASS et au contenu de la convention.

Les groupes de travail restent ouverts. Toute organisation désireuse de rejoindre le groupe est la bienvenue.

Liens avec le Comité de pilotage de la CASS

Les coordinateurs informent régulièrement le Comité de pilotage sur l'état d'avancement des groupes de travail.

Le Comité de pilotage est le garant du cadre de la CASS. Il débloque, le cas échéant, des situations empêchant les projets de progresser comme prévu. Il est également le porte-parole d'interpellations politiques communes.

Les dépenses, les communications externes et les éventuelles redéfinitions d'objectifs doivent être discutés et approuvés en Comité de pilotage.

Les productions des groupes de travail

Les productions collectives issues des groupes de travail sont la propriété de la CASS.

Le Comité de pilotage peut utiliser ces productions pour mieux servir son objectif de lutter plus efficacement contre la pauvreté et la précarité. Il en informe préalablement le groupe de travail si celui-ci est toujours en activité.

Toute utilisation de ces productions en dehors du cadre prévu initialement doit faire l'objet d'un accord du Comité de pilotage. Les organismes qui reçoivent l'autorisation pour se servir de ces productions veilleront à mentionner la source exacte de celles-ci et à y faire apparaître le logo de la CASS.

Clôture

Un groupe de travail prend fin lorsqu'il a atteint ses objectifs et a réalisé une évaluation de son travail.

En cours de route, un groupe de travail peut être dissout soit par sa propre volonté soit suite à une décision du Comité de Pilotage (par exemple, en cas de désaccord sur le contenu de la convention). Dans ce cas, une rencontre préalable entre le Comité de pilotage et les participants du groupe de travail devra avoir lieu.